

# Rétropédalage pour le dispositif MaPrimeRénov'



© 2024 Les Echos Publishing

Les chiffres parlent d'eux-mêmes... Le nombre de demandes de prise en charge, via le dispositif MaPrimeRénov', a chuté de 40 % en janvier et février 2024 par rapport à la même période de l'an dernier. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, la nouvelle mouture de MaPrimeRénov', applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, est devenue bien plus complexe et crée ainsi la confusion chez les particuliers. Ensuite, les classes moyennes sont moins aidées qu'auparavant. Le reste à charge, une fois les aides perçues, reste important. Résultat, les propriétaires diffèrent ou annulent purement et simplement leur projet de rénovation. Selon la société d'aide à la rénovation Heero, en moyenne, les aides représentent 22 % du montant des travaux, et lorsqu'on parle de rénovation d'ampleur, le reste à charge peut alors vite dépasser les 20 000 €. Enfin, le manque d'artisans labellisés RGE au niveau national et « d'accompagnateurs Rénov' » ralentit le traitement des dossiers et la mise en œuvre des rénovations.

Alerté par les professionnels du secteur de l'immobilier, le gouvernement vient d'annoncer une série de mesures destinées à relancer les rénovations de l'habitat privé. Des mesures qui autorisent :

– la réalisation, jusqu'au 31 décembre 2024, de travaux monogestes (chauffage, isolation, ventilation), et non plus

seulement de rénovations globales. Des gestes, qui représentent entre 80 et 90 % du marché, ne nécessitant pas d'accompagnement ;

– la suppression, là encore jusqu'à la fin de l'année, de l'obligation de fournir un DPE pour bénéficiaire de MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation par geste ;

– le recours à MaPrimeRénov' pour installer un système de chauffage décarboné (pompe à chaleur air-eau, géothermie...), quelle que soit l'étiquette de son logement ;

– un accès facilité à la qualification RGE afin d'accroître la capacité des entreprises de travaux à répondre aux demandes.

[Communiqué de presse de l'Agence nationale de l'habitat, 13 mars 2024](#)

© 2024 Les Echos Publishing